

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

28 mai 2014 /

- Autorisation du programme : Assemblée générale du 16 mai 2014
- Titres concernés : Actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % soit 773 551 actions au 16 mai 2014
- Prix maximum d'achat : 2 Euros
- Montant théorique maximum des capitaux susceptibles d'être affectés aux rachats d'actions au titre du présent programme : 1 547 102 Euros
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - > L'annulation des actions dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois ;
 - > La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
 - > L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 16 mai 2014 soit jusqu'au 16 novembre 2015.

Bilan du précédent programme de rachat

Le précédent programme de rachat d'actions a été mis en œuvre après autorisation de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2013.

– Nombre d'actions détenues au 6 septembre 2013 : 12 017
(Avant mise en œuvre du précédent programme)

– Nombre d'actions détenues au 16 mai 2014 : 3 403
(Avant mise en œuvre du présent programme)

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres actions du 9 septembre 2013 au 16 mai 2014 :

– Acquisitions : 159 297 actions

– Cessions : 167 911 actions

– Annulations : 0 action